

Recrutement formations sportives labellisées Ski ou Montagne

Rappel sur la compatibilité des différentes filières

La formation Ski est compatible avec les bacs GT et bacs professionnels (MELEC et MRC)
Les formations Montagne sont compatibles uniquement avec les bacs GT

PREMIERE PHASE*

(Inscription obligatoire auprès du secrétariat du lycée avant le 19 février)

Vendredi 19 février 2021 (matinée) : RV à 9h sur le parking de la station de la Colmiane
Forfait (7 €) et matériel de ski alpin à la charge des familles
Casque de ski alpin obligatoire (norme EN1077 classe B autorisée)

Test de ski alpin

Descente libre sur piste damée dans lequel le candidat doit démontrer :

- la maîtrise de sa vitesse et de sa sécurité sur le domaine skiable
- la maîtrise des petits virages type virage de slalom
- la maîtrise de grandes courbes types virages de géant

Conditions d'exemption de la mise en situation : attestation de niveau ESF ou points FFS

Vendredi 19 février 2020 (après-midi) : RV à 13h30 à l'accueil du lycée pour la présentation en détail :

- le mot du proviseur
- la visite du lycée
- la présentation des formations sportives

Remise du dossier de candidature constitué de :

- La fiche de candidature
- la photocopie des 3 bulletins scolaires de quatrième + ceux des deux premiers trimestres de troisième
- une lettre de motivation de l'élève
- tous documents utiles attestant d'un niveau dans une discipline de montagne
- un certificat médical d'aptitude aux sports de montagne (dont ski et course en montagne) de moins d'un mois (avant le 19 février).
- Une enveloppe timbrée au format A4 à l'adresse de la famille

Attention ! Ce dossier est à remettre au lycée au plus tard le 12 mai 2021

SECONDE PHASE*

Mercredi 12 Mai (matinée) : Rendez-Vous à 10h au lycée pour la mise en situation trail

Matériel de marche / course en montagne :
Boisson et encas
Tenue adaptée à la météo du jour à 900 m d'altitude (regarder la météo la veille !)
Tenue de rechange
Le certificat médical demandé dans le dossier doit obligatoirement nous avoir été fourni.

Mise en situation de marche/ course,
en tout terrain avec franchissement d'obstacle
(parfois verticaux).

48 élèves seront retenus pour la **voie générale et technologique** (24 élèves en ski et 24 en montagne)
16 élèves maximum seront retenus pour la **voie professionnelle** (répartis sur les deux filières MELEC et MRC)

***Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur, sinon le dossier complet de l'élève fera foi.**